

Les Jeunes sapeurs-pompiers de Paris : s'engager pour se dépasser



Remise du brevet de Jeune sapeur-pompier de Paris.

Un peu d'histoire

À la suite de l'incendie de l'ambassade d'Autriche qui cause la mort d'une centaine de convives, le 1^{er} juillet 1810, l'Empereur Napoléon 1^{er} charge le ministre de l'Intérieur et Étienne-Denis Pasquier, préfet de police, de mettre en place une nouvelle organisation pour remplacer le corps des gardes pompiers. La proposition d'une formation militaire est retenue, et officialisée par décret impérial du 18 septembre 1811 qui crée le Bataillon de sapeurs-pompiers de Paris. Le Bataillon devient Régiment de sapeurs-pompiers de Paris par décret impérial du 5 décembre 1866 tandis que sa zone d'action est étendue à tout le département de la Seine.

Pendant la Première Guerre mondiale, trente sapeurs-pompiers de Paris et deux pompes sont envoyés à Reims début mars 1915 pour combattre les incendies causés par les bombardements. Le 25 août 1944, les sapeurs-pompiers furent les premiers à hisser le drapeau tricolore au sommet de la tour Eiffel.

Le régiment, qui était jusqu'alors au sein de l'arme de l'Infanterie, est transféré en 1965 à l'arme du Génie. La zone d'action du régiment couvra Paris et la petite couronne à partir du 1^{er} janvier 1968, s'étendant bien au-delà de l'ancienne Seine, avec 43 communes supplémentaires. Ses effectifs s'accroissent en conséquence et il prend le nom de Brigade de sapeurs-pompiers de Paris le 1^{er} mars 1967.

Protéger les personnes et les biens dans Paris et une partie de la petite couronne

Acteur majeur de l'armée de Terre et de la défense civile, l'arme du Génie se distingue par ses trois composantes complémentaires : le combat (démontage, franchissement, interventions en milieu subaquatique, mobilité...), l'infrastructure (ingénierie militaire, construction, réseaux...) et la sécurité (séismes, inondations, incendies...).

Grande unité militaire mise à la disposition du préfet de police pour emploi, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est chargée d'assurer la protection des personnes et des biens dans Paris et dans trois départements de la petite couronne : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. La couverture opérationnelle est assurée par 77 centres de secours : 25 dans Paris et 52 dans la petite couronne.

La Brigade est composée de militaires de carrière ou sous contrat. Les sous-officiers sont tous issus du corps des militaires du rang de la BSPP. Les jeunes engagés souscrivent un contrat, soit pour servir en unité opérationnelle, soit comme spécialistes dans les bureaux et services de soutien.

De 14 à 16 ans : le dispositif Jeunes sapeurs-pompiers de Paris

Mis en œuvre par la BSPP, le dispositif *Jeunes sapeurs-pompiers de Paris* (JSPP) est une formation ouverte à tous les jeunes franciliens âgés de 14 à 16 ans, désirant éventuellement s'orienter vers une carrière dans les métiers de la sécurité. Cette formation de plus de 350 heures s'étend sur un cycle de 3 ans. Les activités sont programmées le samedi après-midi ou, plus rarement, durant certaines vacances scolaires. Le programme se déroule en 3 phases :

- environ 350 jeunes adolescents effectuent chaque année scolaire une semaine de découverte au sein de la BSPP ;
- après sélection, 90 jeunes intègrent le dispositif JSPP (30 samedis après-midi par an sur 2 ans) ;
- les Jeunes sapeurs-pompiers ayant obtenu le brevet national JSP et désirant obtenir une validation professionnelle suivent un cursus de formation complémentaire durant une 3^e année.

Les activités JSPP se déroulent sous l'égide d'une section spécifique de l'Association sportive et artistique des sapeurs-pompiers de Paris (ASASPP). Ces activités sont uniquement finan-

cées par des dons privés. Depuis le 14 décembre 2013, le caractère qualifiant du programme JSPP est reconnu par l'État et le dispositif est éligible à la taxe d'apprentissage.

Le programme JSPP est à la fois un puissant outil de formation et d'intégration, mais également de recrutement pour la BSPP, y compris dans le cadre de sa réserve opérationnelle. Totalement autofinancé, c'est l'exemple même du programme efficace, car répondant à un véritable besoin, tout en étant basé sur une approche purement pratique.

Patrice Lefort-Lavauzelle

Contact Jeunes sapeurs-pompiers de Paris :
cadets@pompiersparis.fr



La fameuse planche sur laquelle les sapeurs pompiers doivent grimper chaque matin, vêtus de leur tenue de feu, pour être déclarés aptes à partir en intervention.

Sophie, vous avez participé à une semaine de découverte au sein de la BSPP dans le cadre du dispositif JSPP. Pourquoi ce choix ?

Les valeurs attribuées aux sapeurs-pompiers : entraide, combativité, esprit d'équipe, implication vis-à-vis des autres... ont grandement influencé ma décision. Et puis, admiratrice de Napoléon, il me semblait intéressant de voir où en était son œuvre dans ce domaine, deux siècles plus tard.

Qu'en retirez-vous ?

Ces valeurs ne sont nullement idéalisées et ce stage, même pour ceux qui ne veulent pas forcément en faire leur métier comme moi, vous apprend à vous dépasser, tant mentalement que physiquement. Et j'ai personnellement appris à aimer le sport grâce à cette semaine plus que dynamique !

Votre souvenir le plus marquant ?

Je dirais la journée au Groupement de formation d'instruction et de secours (GFIS) de la BSPP au Fort de Villeneuve-Saint-Georges. Nous avons procédé à des « expériences » sur les différents types de feux... et j'avoue que je n'avais jamais réalisé à quel point une inflammation peut être aussi rapide et donc aussi dangereuse !

Les sapeurs-pompiers sont souvent appelés les « soldats du feu ». Mais la lutte contre les incendies ne représentent que 7 % de leurs interventions. Ce sont les secours à la personne qui les mobilisent le plus souvent. Les sapeurs-pompiers interviennent dans 4 types de situations :

- les secours à la personne (75 % des interventions) ;
- les incendies (7 %) ;
- les accidents de la circulation (6 %) ;
- les risques environnementaux (risques industriels, pollution...).